

## ARTICLE 1 – Objet et structure du service

La mise à disposition de vélos à assistance électrique en libre-service est un service proposé par la ville d'Albertville . La gestion du service est réalisée par la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville (le Prestataire). Le service permet l'accès à des vélos à assistance électrique en libre-service grâce à un badge magnétique.

Le service est constitué de 1 vélostation composée de plusieurs attaches et d'un totem, et de 4 vélos à assistance électrique (VAE).

### Coordonnées de la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville :

Adresse : 11, rue Pargoud – 73200 – ALBERTVILLE – tél : 0479320422

Courriel : tourisme@pays-albertville.com

Site Internet : www.pays-albertville.com

## ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service

- La carte magnétique est strictement personnelle, et permet au Client de retirer, utiliser et restituer un vélo.
- Le service est accessible à toutes les personnes, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

## ARTICLE 3 – Disponibilité du service

- Le Client peut accéder au service après la création de son dossier d'abonnement. Pour ce faire il doit s'inscrire à l'accueil de la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville et approuver les dites conditions générales d'accès et d'utilisation. Il reconnaît être à jour de son assurance civile. Il doit fournir également une caution de 400 €.
- Dans le cas où le Client est mineur, l'usager ou son représentant légal est le seul et entier responsable des dommages causés par le vélo à assistance électrique ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée.
- Le Client doit retirer sa carte magnétique à l'accueil du Prestataire.
- En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par le Client, seules les données délivrées par le serveur informatique du service feront foi.
- Le service est accessible à partir du 12 juillet 2016, dans la limite des vélos disponibles, 7 jours sur 7, la prise des vélos n'est pas possible entre 18h30 et 9h00, sauf cas de force majeure ou élaboration par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste.
- Lorsque le délai de la carte magnétique autorisé est dépassé, la carte sera bloquée. Le client ne pourra plus accéder au service. Pour avoir à nouveau accès au service il devra remettre à jour sa carte auprès de l'accueil du Prestataire.
- 1 station est disponible au 11, rue Pargoud, devant la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville.

## ARTICLE 4 – Coût & modalités de paiement

- Le service est payant : 1° demi-heure gratuite, puis l'heure : 5 euros, la demi-journée (de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 18h30) : 10 euros et la journée : 15 euros.
- Une caution de 400 € est demandée
- Le Client doit utiliser le vélo dans la limite de la durée de validité de sa carte. Dans le cas où le Client rendrait le vélo au-delà de la durée de validité sa carte sera bloquée, le Client ne pourra plus accéder au service. Le Client devra mettre à jour son dossier auprès de l'accueil du Prestataire. Dans le cas contraire le Prestataire contactera le Client pour résoudre cet incident. A défaut d'une réponse du Client dans les 48 heures ouvrables après demande du Prestataire, la caution sera encaissée.
- Les tarifs détaillés au présent article sont valables à compter du 12 juillet 2016 et sont révisables à tout moment.

## ARTICLE 5. Modalités Pratiques d'emprunt et de restitution du vélo

### 5.1. Modalités d'emprunt

Le Client se rend à la station libre-service vélo à assistance électrique.

Le Client passe son badge sur le totem afin d'emprunter un vélo :

- 1 – Passer sa carte magnétique sur le lecteur de badge prévu à cet effet,
- 2 – Se rendre devant l'attache indiquée par la station
- 3 – Retirer le vélo de son attache quand les vérins ont libéré le vélo,

### 5.2. Modalités de restitution

Le Client remet le vélo électrique sur une attache libre. Les vérins se ferment pour sécuriser et recharger le vélo électrique. La led devient vert et un double bip court indique que le trajet est clôturé.

### 5.3. Durée d'Utilisation

La durée d'utilisation correspond à la durée de validité de la carte magnétique.

En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du vélo par l'Usager, les données délivrées par le serveur informatique du Service font foi.

## ARTICLE 6 – Obligations des Parties

### 6.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir les services aux conditions prévues aux présentes C.G.A.U.

Le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Le Prestataire n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

La responsabilité du Prestataire ne peut pas être engagée au titre des services :

- en cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés,
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations aux termes des présentes C.G.A.U.,
- en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol ou de prêt d'une carte magnétique),
- en cas de force majeure.

## 6.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à avoir lu et approuvé les dites conditions générales d'accès et d'utilisation des vélos à assistance électrique en libre-service.

Le Client s'engage à utiliser le vélo avec précaution.

Le Client assume la garde du vélo qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition (notamment lors d'arrêt temporaire lors de la location du vélo) et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation.

Le Client s'engage à restituer le vélo dans les délais de la durée d'utilisation autorisée (montant de la durée de validité de la carte magnétique). En cas de non restitution du matériel loué, le Prestataire se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie après avoir contacté le Client. En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera facturé en supplément au Client selon les termes et modalités prévus à l'article 9. Le dépôt de garanti sera restitué une fois la facture réglée.

Le Client s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande du Prestataire effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler au Prestataire dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 6 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro suivant :+33 0479320422. Le vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des articles 5 et 7 des présentes C.G.A.U.

## ARTICLE 7 – Restrictions à l'usage du service

- Il est interdit au Client de prêter, louer, céder sa carte magnétique et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.A.U.
- Le Client est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment : toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable ; toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ; toute charge supérieure à 5 kg (contenu panier) ; le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ; toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers ; tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

## ARTICLE 8 – Responsabilités & déclarations du Client

- Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée (durée de validité de la carte) en cas de restitution tardive par le Client.
- Le Client peut utiliser le service de façon illimitée selon la durée de validité de la carte magnétique.
- En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.
- En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler les faits dans les plus brefs délais et au numéro de téléphone susmentionné. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution, aucune assistante particulière n'est prévu en cas de problèmes techniques.
- Le vélo étant placé sous la responsabilité du Client, ce dernier s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents notamment, et de façon non limitative : la bonne fixation de la selle, des pédales ; le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ; le bon état général du cadre et des pneumatiques.
- Lors de la prise du vélo, le Client a 5 minutes, à partir du moment où il prend le vélo, pour vérifier le bon état général du vélo. Au-delà, il sera considéré comme responsable des dégradations constatées.
- Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ; d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie.
- Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 7 ci-dessus et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

## ARTICLE 9 – Droits réservés au Prestataire

- Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.A.U., sans être tenue de ne fournir aucune autre justification.

- Conformément aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 8, toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

#### ARTICLE 10 - Pénalités

- Le Client autorise par avance le Prestataire à encaisser le dépôt de garantie de 400 €, dans les cas et selon les conditions ci-après détaillées et limitativement énumérées : usage frauduleux, non restitution du vélo et/ou vol du vélo dont le Client avait la responsabilité ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C.G.A.U.

- pour toutes détériorations, le montant des réparations sera à la charge du client sur présentation d'une facture, la caution sera restituée après règlement de la dite facture.

#### ARTICLE 11 – Confidentialité des données

Le Prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés ». Conformément à cette même loi, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Maison du Tourisme du pays d'Albertville – 11, rue Pargoud – 73200 – Albertville.

#### ARTICLE 12- Règlement des litiges

Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes C.G.A.U sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Maison du Tourisme du pays d'Albertville – 11, rue Pargoud – 73200 – Albertville.

#### ARTICLE 13 – Modifications des présentes C.G.A.U.

Les Clients du service seront informés de toute modification des présentes C.G.A.U. à la location du vélo, à l'accueil de la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville.